



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question orale n° 841

Texte de la question

Des chefs d'établissements de collèges et de lycées sont de plus en plus nombreux à être confrontés à une consommation croissante et précoce du cannabis et autres drogues des élèves dans l'enceinte et aux abords de leurs établissements. Ainsi, selon leur constat, la consommation des jeunes débute plus tôt, souvent dès la 4e avec un pic dans les classes de 3e et seconde. Les effets nocifs sur la santé de ces jeunes consommateurs sont dorénavant validés et la distinction que certains ont voulu affirmer entre drogue douce et drogue dure ne repose sur aucune base scientifique fiable. Une étude récente de l'INSERM démontre ainsi que le cannabis est une substance psycho-active qui agit sur le système nerveux central entraînant des troubles de la mémoire, de la concentration avec un risque à long terme de dépendance psychique, voire même d'atteinte irréversible de la structure des cellules nerveuses. L'INSERM indique également que le cannabis d'aujourd'hui n'est plus le fameux « joint » d'hier, les produits utilisés pour sa fabrication étant plus riches en principes actifs. Le relatif silence des pouvoirs publics a laissé s'installer l'idée selon laquelle consommer du « haschich » est moins dangereux que le tabac ou l'alcool. Cette évolution et ces modifications des habitudes de consommation des jeunes rejaillissent sur leurs performances scolaires avec un absentéisme régulier et un désintérêt pour l'école de plus en plus préoccupant. En 1999, l'éducation nationale a mis en place un plan triennal de lutte contre la toxicomanie dans les collèges et lycées ainsi qu'un guide pratique de repères « pour la prévention des conduites à risques dans les établissements scolaires » à l'attention des chefs d'établissements. Compte tenu de l'amplification de la situation, M. Jean-Louis Christ demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour lutter contre la toxicomanie des jeunes.

Texte de la réponse

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE DES JEUNES DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Christ, pour exposer sa question, n° 841.

M. Jean-Louis Christ. Madame la présidente, monsieur le ministre délégué à la recherche, mes chers collègues, les directeurs de collèges et proviseurs de lycées sont de plus en plus nombreux à s'alarmer du développement de la consommation de drogues, notamment du cannabis, dans l'enceinte et aux abords de leurs établissements.

Selon leurs indications, ils sont confrontés à une consommation croissante et précoce du cannabis par des élèves toujours plus jeunes.

Ces habitudes de consommation rejaillissent sur les performances scolaires des élèves et se traduisent par un absentéisme et un désintérêt pour les études de plus en plus préoccupants.

Une récente étude de l'INSERM démontre que le cannabis, substance psychoactive qui agit sur le système nerveux central, entraîne des troubles de la mémoire et de la concentration, et, à long terme, un risque de dépendance psychique, voire d'atteinte irréversible de la structure des cellules nerveuses. Les effets nocifs sur la santé de ces jeunes consommateurs sont dorénavant prouvés et la distinction

que certains ont voulu affirmer entre drogues douces et drogues dures ne repose sur aucune base scientifique fiable.

L'INSERM indique également que le cannabis d'aujourd'hui n'est plus le fameux " joint " d'hier, les produits utilisés pour sa fabrication étant plus riches en principes actifs.

Ces dernières années, le discours officiel sur les drogues, sur leur dangerosité et sur leur interdit s'est brouillé, laissant s'installer l'idée qu'il est moins dangereux de consommer du " hasch " que du tabac ou de l'alcool.

En 1999, l'éducation nationale a mis en place un plan triennal de lutte contre la toxicomanie dans les collèges et lycées et diffusé un guide pratique de repères " pour la prévention des conduites à risques dans les établissements scolaires " à l'attention des chefs d'établissements. Malgré cela, le phénomène n'a cessé de s'amplifier. Par conséquent, monsieur le ministre, pourriez-vous nous exposer la politique que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour lutter contre la toxicomanie des jeunes dans les collèges et lycées ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à la recherche.

M. François d'Aubert, *ministre délégué à la recherche*. Monsieur le député, le danger que constitue la consommation de drogues et plus spécialement de cannabis guette tous les jeunes, dans le milieu scolaire et hors du milieu scolaire. C'est un sujet qui préoccupe tous les membres du Gouvernement et bien sûr, au premier chef, le ministre de l'éducation nationale. Les signalements sont en effet de plus en plus nombreux dans les écoles ou à proximité des écoles.

Plusieurs rapports scientifiques ont déjà été rédigés sur ce sujet mais le rapport de l'INSERM dont vous avez parlé montre clairement les dangers effectifs de la consommation de cannabis pour la santé, notamment du fait d'une consommation de plus en plus répandue de cannabis rouge, dont la teneur en principes actifs, c'est-à-dire en tétrahydrocannabinol, est forte. Ce cannabis fait à présent l'objet d'une culture quasi industrielle non seulement dans les pays traditionnellement producteurs mais également dans des pays de l'Union européenne, notamment aux Pays-Bas.

C'est donc un combat de tous les instants qui doit être mené contre la consommation de cannabis.

Il n'y a aucune ambiguïté : l'éducation nationale applique strictement la loi. La loi interdisant la consommation de cannabis, celui-ci n'a pas sa place à l'école ! Tel est le principe que nous entendons faire respecter, sans entrer dans le débat théorique des drogues qui seraient plus douces que d'autres et donc, en quelque sorte, plus " acceptables ". Toute drogue est dangereuse pour la santé des enfants, des jeunes et de la population.

Par ailleurs, nous nous attachons à prévenir les jeunes des dangers de toute drogue. De même, nous apportons toute l'aide nécessaire pour l'arrêt des consommations. Ces actions du ministère de l'éducation nationale s'inscrivent dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues. Toutefois, des mesures spécifiques concernent l'éducation nationale dans le projet qui est en cours de validation. Je citerai notamment la reconduction et l'extension à cent établissements de l'opération " lycées sans fumée ", la généralisation des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, dont 77 % des établissements sont aujourd'hui dotés, ou l'expérimentation d'un programme de prévention des conduites addictives dans les établissements scolaires sur cinq ans, en commençant dès la rentrée sur deux niveaux particulièrement sensibles : la tranche d'âge CM2-sixième - c'est dire le caractère de plus en plus précoce du phénomène - et les troisième-seconde.

Monsieur le député, l'éducation nationale est déterminée à lutter contre la consommation de cannabis. Avec les armes dont elle dispose, l'école veille à respecter la loi autant qu'elle cherche à sensibiliser des enfants en proie à de fausses valeurs aux dangers de la drogue.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Christ.

M. Jean-Louis Christ. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette réponse. Je souhaite cependant appeler votre attention sur le fait que le problème se pose surtout aux abords des lycées et des collèges. Il est nécessaire que des mesures particulières soient prises pour éviter la vente de drogue à proximité des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 841

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4541

Réponse publiée le : 23 juin 2004, page 5227

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 juin 2004